

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT.

N°D/99/094/PRG/SGG
PORTANT NOMMINATIONS
AU GRADE DE CHEVALIER
DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU L'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU L'Ordonnance N°L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU Le Décret N°D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret N°D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

D E C R E T E

ARTICLE 1ER/ En reconnaissance de leur dévouement et de leur abnégation exemplaires dans la lutte pour l'épanouissement de la femme, les Guinéennes distinguées Pionnières de la Promotion Féminine, ci-après désignées, sont nommées au grade de CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE :

1.- HADJA NAFISSATOU BANGOURA
Couturière à Boffa

2.- HADJA MARIE CAMARA
Ménagère à Boké

3.- Mme CELESTINE BANGOURA
Membre de la Direction Préfectorale de la
Promotion Féminine de Fria

4.- Mme FATOU CONDE
Préfecture de Gaoual

- 5.- KADIATOU BAH
Préfecture de Koundara
- 6.- Mme Kaloum-AISSATA SYLLA
Commune de Dixinn
- 7.- HADJA YALIKHAN CAMARA
Commune de Kaloum
- 8.- HADJA YARIE KEITA
Commune de Matam
- 9.- HADJA BOUNTOU BANGOURA
Commune de Matoto
- 10.- HADJA AWA SANGARE
Commune de Ratoma
- 11.- Mme MARIAMA SOUMAORO
Secrétaire de groupement de femmes à
Dabola
- 12.- Mme DIOUMA DANSIRA
Préfecture de Dinguiraye
- 13.- HADJA DIAKA BAYO
Directrice de la Promotion Féminine de
Faranah
- 14.- Mme FANTA KOUROUMA
Préfecture de Kissidougou
- 15.- Mme SARAN KONATE
Présidente de groupement de femmes à
Kankan
- 16.- Mme AMINATA SOUARE
Mâtrone Préfecture de Kéréouané
- 17.- HADJA NAGNOUMA KEITA
Commerçante, Préfecture de Kouroussa
- 18.- HADJA SARAN KEITA
Présidente de groupement de femmes à
Mandiana
- 19.- Mme FATOUMATA CAMARA
Ménagère, Préfecture de Siguiri
- 20.- HADJA YARIE SYLLA
Directrice de la Promotion Féminine de
Coyah

.../...

- 21.- NENE AMIE BARRY
Directrice de la Promotion Féminine de
Dubréka
- 22.- Mme N'MATA TOURE
Directrice Préfectorale de la Promotion
Féminine de Forécariah
- 23.- Mme MACIRE THEO CAMARA
Présidente de groupement de femmes à
Kindia
- 24.- Mme AISSATA DIABY
Mâtrone, Préfecture de Télémélé
- 25.- Mme AISSATA CHERIF HAIDARA
Mâtrone, Préfecture de Koubia
- 26.- HADJA DIONSABA TRAORE
Directrice de la Promotion Féminine de
Labé
- 27.- HADJA HALIMATOU DIALLO
Présidente de groupement de femmes à
Lélouma
- 28.- HADJA FATOU TOUNKARA
Teinturière, Préfecture de Mali
- 29.- HADJA HAFSATOU DIALLO
Directrice de la Promotion Féminine de
Tougué
- 30.- HADJA HALIMATOU SIRANDIOU DOUKOURE
Présidente de groupement de femmes à
Dalaba
- 31.- HADJA SALE SYLLA
Préfecture de Mamou
- 32.- HADJA BOBO BARRY
Ménagère, Préfecture de Pita
- 33.- Mme SONAH CAMARA
Directrice de la Promotion Féminine de
Beyla
- 34.- Mme MANTY MANSARE
Préfecture de Guéckédou
- 35.- Mme YARAMO MAKANANIA DORE
Présidente de groupement de femmes à
Lola

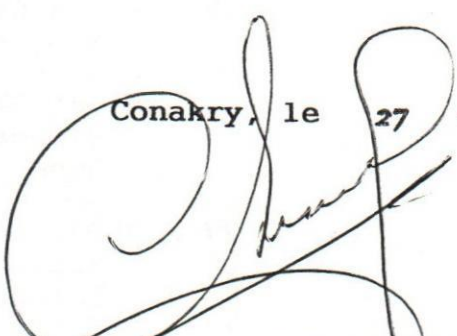
36.- Mme CHAFFI KOUMBA
Préfecture de Macenta

37.- Mme MARIAMA KOMAH
Ménagère, Préfecture de N'Zérékoré

38.- Mme VERONIQUE HABA
Préfecture de Yomou

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 AOÛT 1999



Général Lansana CONTE